

CONDITIONS GENERALES

CONCOURS READY PLAYER ONE: Démarrez La Quête

("Concours")

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses Parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter le Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement.

1. **Conditions de participation**

Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France âgées de treize (13) ans et plus ("**les Participants** ») titulaires d'un compte Facebook. Si vous êtes mineur, vous devez obtenir l'accord préalable de vos parents ou de votre tuteur légal pour participer au Concours.

Le Concours commence le 14 mars 2018 et se termine à 00:00:00 le 28 mars 2018 (ci-après la "**Période du Concours**").

2. **Comment participer?**

Concours sans obligation d'achat.

Les Participants peuvent participer au Concours dans les conditions suivantes:

- Les Participants doivent trouver une carte à gratter qui est disponible comme suit:
 - En ligne : pendant la Période de Concours, une carte à gratter digitale par jour et par personne peut être grattée sur le Site du Concours à l'adresse www.readyplayerone.fr en se connectant via un compte Facebook sur le Site du Concours.
 - Physique : les cartes physiques sont distribuées par FNAC.com et les journaux 20 Minutes ("**Carte à gratter physique**")

Ensemble les "**Cartes à gratter**".

- Les Participants doivent gratter les trois (3) cases sur les Cartes à gratter pour découvrir les symboles qui s'y cachent. Si le Participant découvre trois (3) symboles identiques, le Participant passe à l'étape suivante. Si le Participant ne découvre pas trois (3) symboles identiques, il ne gagne aucun des Prix du Concours.
- Les Participants qui découvrent trois (3) symboles identiques en utilisant une Carte à gratter physique doivent se rendre sur le Site du Concours et:
 - Se connecter à leur compte Facebook; et
 - Entrer le code unique découvert sur la Carte à gratter physique. Jusqu'à cinq (5) codes uniques de Cartes à gratter physiques peuvent être renseignés par personne et par jour pendant la Période de Concours.
- Si en grattant les Participants découvrent trois (3) symboles représentant un « ticket » sur les Cartes à gratter, les Participants gagnent le Prix Instantané tel que défini ci-après (les "**Gagnants Instantanés**"). Les Gagnants Instantanés doivent compléter un formulaire tel que décrit sur le Site du Concours pour réceptionner le Prix Instantané;

- Si en grattant les Participants découvrent l'une des combinaisons de symboles sur les Cartes à gratter listée ci-après, le Participant est inscrit pour le tirage au sort pour tenter de gagner un (1) Prix du Tirage correspondant au symbole découvert sur la Carte à gratter du Participant (les "**Participant au Tirage**").
- Les informations concernant les Participants et issues de leurs comptes de réseaux sociaux peuvent être utilisés dans un encart accessible publiquement ; les détails complets sont précisés sur le Site du Concours. L'Organisateur affichera sous la forme de son choix et notamment dans un encart accessible publiquement le prénom et la première lettre du nom de certains Gagnants Instantanés et Participants au Tirage, dans le cadre de la Participation, ce que chaque Participant accepte expressément du simple fait de sa Participation.

(ci-après la "**Participation**").

Toute autre forme de participation ne sera pas prise en compte.

Au terme de la Période de Concours, les gagnants des Prix du Tirage ("**Gagnants du Tirage** ») seront déterminés par un procédé informatique au hasard par les Participants au Tirage pour chaque Prix du Tirage.

La décision de Warner Bros. concernant la détermination des Gagnants du Concours, et toutes les questions relatives au Concours et aux Prix, sera définitive et sans appel.

Les Gagnants du Tirage et les Gagnants Instantanés sont définis comme les "**Gagnants du Concours**".

3. Prix

Les Prix attribués sont:

1. Le Prix Instantané est une (1) des sept cent (700) places de cinéma, pour une (1) personne, pour voir READY PLAYER ONE diffusé dans un cinéma en France à compter de sa date de sortie en salle et pendant toute la durée de la diffusion du film en France, d'une valeur moyenne de 12 euros.
2. Les Prix du Tirage sont les suivants:
 - Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente une clef : Un (1) abonnement pour une (1) personne à un pass annuel pour accéder de manière illimitée aux cinémas, et ce, pour une durée de 20 ans, d'une valeur de (4800) Euros (calculée sur la base du coût annuel moyen d'un pass en 2018). Ce Prix sera versé sous la forme d'un (1) chèque de quatre mille huit cent (4800) Euros libellé au nom du Gagnant ou cette somme payée par tout autre moyen. Le Gagnant du Tirage ou son Représentant Légal sera seul responsable de souscrire lui-même directement l'abonnement au pass et de se conformer aux conditions de souscription et d'utilisation du pass. Aucune autre contrepartie en numéraire ne sera versée notamment en cas de suppression ou de modifications d'une offre de pass annuel. Le versement du Prix n'emporte aucune obligation pour le Gagnant de souscrire à un pass annuel.
 - Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente un jeu : Une (1) mini consoles de jeu d'arcade Neo-Legend, d'une valeur de 2.790 euros ;
 - Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente une cassette audio : Un (1) des trois (3) abonnements de trois (3) ans à DEEZER, d'une valeur unitaire de 270 euros. Ce Prix sera récupéré grâce à un code fourni par Warner.
 - Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente un sweat-shirt : Un (1) des trente (30) sweats shirts READY PLAYER ONE d'une valeur unitaire de 30 euros ;

- Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente un sac : Un (1) des vingt (20) sacs en toile READY PLAYER ONE d'une valeur unitaire de 30 euros;
- Si le symbole découvert sur la carte à gratter représente un T-shirt : Un (1) des vingt (20) t-shirts READY PLAYER ONE.

(ensemble les "**Prix**").

4. Notification du(es) Gagnant(s) du Concours

Les Gagnants du Concours seront informés comme suit :

- a) Les Gagnants Instantanés seront informés immédiatement au moment où ils découvrent les trois (3) symboles correspondant sur les Cartes à gratter;
- b) Les Gagnants du Tirage seront informés via un message privé envoyé sur leur e-mail ou sur leur compte Facebook.

Les Gagnants du Concours (ou leur(s) parent(s) ou tuteur légal) devra confirmer son acceptation du Prix par e-mail dans un délai de *48 heures* à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**E-Mail de Confirmation**").

Les Gagnants du Concours devront fournir leur nom complet, numéro de téléphone et adresse mail dans le Mail de Confirmation. L'Organisateur informera les Gagnants du Concours des dispositions relatives au retrait du Prix.

6. L'Organisateur

Le Concours est organisé par **Warner Bros. Entertainment France SAS** (l'"**Organisateur**" ou "**Warner Bros.**").

Dans le but d'administrer le Concours, l'Organisateur peut faire de la publicité et de la promotion ("**Agents de Warner**").

7. Conditions relatives aux Prix

- 7.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ou de Warner Bros. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.
- 7.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables. L'éligibilité pour le Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix de Warner Bros. (disponible sur demande).
- 7.3 Si le Prix implique des déplacements, les Gagnants du Concours doivent être âgé(s) de plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal.
- 7.4 Dans certains cas, les Gagnants du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux le cas échéant) sont tenus de signer un Formulaire d'Acceptation du Prix dans les sept (7) jours à compter de la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas retourné dans le délai spécifié, les Prix seront annulés.
- 7.5 Si un Gagnant du Concours (et/ou ses parents ou tuteurs légaux) n'ont pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant du Concours se verra automatiquement

privé de tout droit de réclamer son Prix et un second gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours. Si le second Gagnant (ou ses parents ou tuteurs légaux) échoue également d'accepter le Prix dans les conditions requises, un autre gagnant sera sélectionné en tant que Gagnant alternatif du Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Concours soit choisi et lui, (ou son / ses parent(s) ou tuteur(s) légal/légaux), ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

8. Modifications du Règlement

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site Web (tel que défini ci-dessous).

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du Site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros. <http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite> et les Conditions d'Utilisation <http://www.warnerbros.fr/utile-conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site.

9. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social (y compris, sans que cela ne soit limitatif, Facebook et Twitter), chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que tout Concours organisé par Warner Bros n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

10. Eligibilité des Participations

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation. Le Gagnant du Concours ayant fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée
- 10.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défectueuse, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.3 La preuve de la saisie des informations sur le Site Web ne constitue pas une preuve d'envoi ou de réception de celles-ci. Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 10.4 Une seule Participation est autorisée par personne. L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Concours est interdite et peut donner lieu à la disqualification du Participant.
- 10.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte

e-mail est enregistré à la date de ladite soumission. Toutes les Participations deviennent la propriété de Warner Bros. et ne seront pas retournées.

10.7 Aucune Participation ne sera retournée aux Participants.

11. Publicité Post-Concours

Les Gagnants du Concours peuvent être invités et accepter de participer à une Publicité Post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Gagnant du Concours consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits sans autre rémunération ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Les Gagnants du Concours accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

12. Contenu chargé par les Participants

12.1 Outre l'article 10 ci-dessus, si le Concours implique le chargement de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :

- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours.
- (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours.
- (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images ou de documents obscènes, offensants, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité.
- (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle) ; et le Participant a le droit d'accorder les licences indiquées dans les présentes.
- (v) La Participation doit être d'une clarté et d'une qualité technique suffisantes pour être incluse dans le Concours ;
- (vi) Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et
- (vii) Etre conforme aux consignes de soumission de contenu.

12.2 Chaque Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Les Gagnants (ou ses/leurs parents ou tuteurs légaux) signeront sans délai les documents et prendront les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.

12.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés

dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).

- 12.4 Une fois soumises, la Participation sera publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure des ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.
- 12.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros. se réserve le droit de ne pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

13. Utilisation des informations personnelles

- 13.1 Pour participer au Concours, les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) doivent fournir certaines informations sur le Participant sur la page d'inscription. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros. les utilisera à des fins d'administration du Concours.
- 13.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de Warner Bros. (voir ci-dessous 13.4).
- 13.3 Les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros. de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.
- 13.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Warner Bros. qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette Politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.warnerbros.fr/utile/politique-de-confidentialite/>

14. Limitation de responsabilité

- 14.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 14.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la

conduite appropriée du Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.

- 14.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 14.4 Le Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 14.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 14.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 14.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du Concours.
- 14.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence concernant l'utilisation du Site Web par les Participants.
- 14.9 En participant au Concours, le Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 14.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.
- 14.11 Le Concours est régi selon les lois applicables dans votre pays de résidence. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux de votre pays pour toute action découlant des présentes Conditions générales.

15. Frais de participation

Tout Participant peut demander le remboursement forfaitaire des frais de connexion liés à sa participation au Concours correspondant au coût de quinze (15) minutes de connexion moyen au service web, soit un remboursement de 0,20 € T.T.C (un seul remboursement par Participant quel que soit le nombre de connexions du Participant).

Toute demande de remboursement devra être formulée, au plus tard trente (30) jours après la clôture du Concours, le cachet de la Poste faisant foi, uniquement par courrier à :

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulles

92525 Neuilly sur Seine Cedex

La demande devra préciser le motif de son courrier, demande de remboursement des frais du Concours, l'intitulé du Concours, le nom et le prénom du Participant, ainsi que la facture justifiant une connexion internet libre (et non pas forfaitaire ou illimitée) à partir de laquelle il s'est connecté au Site Web, son adresse email et son adresse postale ainsi que le date et l'heure à laquelle il s'est connecté pour participer au Concours.

La demande devra être accompagnée d'un justificatif des frais occasionnés, d'un relevé d'identité bancaire ou postal, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

L'affranchissement au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) soit 0,60 € de la demande de remboursement sera remboursé sur demande à la même adresse.

16. Dépôt du Règlement

Le Règlement du Concours est déposé chez:

Maitre SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER

Huissiers de justice
54 rue Taitbout
75009 PARIS

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Concours à l'adresse suivante:

Société Warner Bros. Entertainment France

115/123 Avenue Charles de Gaulle

92525 Neuilly sur Seine Cedex

17. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes, merci de contacter :

European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, telephone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.